

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 43 (1946)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

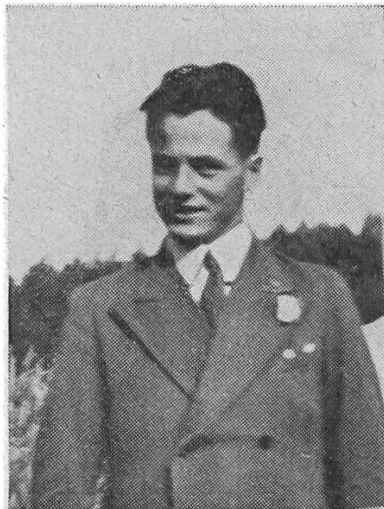
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

**† Walther HOFMANN**

1945, octobre 19. Les dernières nouvelles annoncent un tragique accident survenu avec un tracteur ; il y a une victime : M. Walther Hofmann, agriculteur, à Cheyres. Bouleversé, nous relisons deux fois, ne pouvant nous rendre à l'évidence. Pourtant, il n'y a pas de doute, hélas ! c'est bien lui.

A la tête d'une exploitation agricole tenue de main de maître, il trouvait encore le temps de s'occuper avec amour et en connaisseur de ses nombreuses colonies. En habitué de l'apiculture pastorale, il ne craignait pas, le dimanche, malgré les fatigues d'une pénible semaine, de parcourir, à bicyclette, les 60 km. qui le séparaient de ses chères abeilles.

Travailleur acharné, habitué à vaincre les difficultés de toutes sortes, un bel avenir lui était réservé. Mais, Dieu en a voulu autrement. A 32 ans et demi il a jugé déjà digne de recueillir la récompense promise à ses bons serviteurs.

A sa famille douloureusement affligée et surtout à sa vaillante épouse va toute notre sympathie.

Section broyeur d'apiculture.

† Albert CRUCHON

Le 22 janvier 1946 est décédé prématurément M. Albert Cruchon, à Mollondin, apiculteur émérite, amputant la Société de la Menthue d'un de ses meilleurs membres. Agé de 50 ans, il s'en est allé, emporté par la maladie dont il est le seul responsable. Plu-

sieurs années président de la section et inspecteur de la loque, il a mis tout son savoir pour la cause de la société et de ses membres, trop souvent ingrats.

Nous présentons à sa famille, à son père âgé, nos sincères condoléances.

Robert Chevalley.



Fédération vaudoise d'apiculture

L'assemblée générale de la Fédération a été fixée au *dimanche 26 mai, à Echallens*. Le programme et tous renseignements seront communiqués dans le « Bulletin » de mai. Apiculteurs vaudois, réservez ce dimanche à votre Fédération.

Le Comité.

Rapport sur l'activité de la Société romande d'apiculture en 1945

Messieurs les délégués, chers amis apiculteurs,

Nous voici donc réunis une nouvelle fois en assemblée générale pour délibérer en commun sur tout ce qui touche de près ou de loin à l'apiculture et au progrès de notre chère « Romande ».

Tout en vous souhaitant la plus cordiale bienvenue, je vous prie, Messieurs les délégués, de contribuer par votre bonne volonté à donner à cette assemblée toute la dignité qui lui convient, afin que nous en rapportions tous le meilleur souvenir.

Aussi nous efforcerons-nous de bannir de nos discussions tous sentiments de discorde et de discuter en toute objectivité les sujets qui nous intéressent. Il ne devrait jamais y avoir place chez nous pour les discussions irritantes, ni pour les amères dissensions. Ayons à cœur de maintenir la bonne réputation qu'on nous a toujours faite de gens bien éduqués. Cherchons non pas l'intérêt personnel ou régional, mais le bien général de l'apiculture.

Chers délégués, je vous félicite d'avoir amené avec vous vos

ainés, ces chers vétérans auxquels nous sommes heureux de rendre aujourd'hui notre hommage très sincère de vive reconnaissance pour leur dévouement et leur persévérance dans la cause apicole. De tout cœur et bien haut, nous leur disons : Soyez les bienvenus !

Je suis fier de citer ici les noms de tous ces braves qui ont 35 ans et plus d'activité dans la Romande :

Comtesse Georges, Daillens (50 ans d'activité). Autier Alfred, Sévéry. Blanc Georges, Brenles. Boillat Onésime, Loveresse. Borgeaud Benjamin, Poliez-le-Grand. Bueche Jules, Court. Baillod Alfred, Gorgier. Borel Théodore, Colombier. Chalet Félix, Hermenches. Dorier Williem, Paudex. Fontannaz Jules, Blonay. Chavanne L., Genève. Donzé Robert, Sonvilier. Crisinel Aimé, Denezzy. Herminjard Marc, Roche. Moñnier Abel, Tramelan. Magnenat Auguste, Fey. Bongard Pierre, Ependes. Rithner Eugène, Chili. Romy Eugène, Tavannes. Ruckstuhl Charles, Chambésy. Schwarb Albert, Tramelan. Vuille Arnold, Chaux-de-Fonds. Lorétan Charles, Sion. Berthod Théodule, Bramois. Roth Ernest, Pont de la Morges. Niclas Octave, Vuisternens-en-Ogoz. Rolle Joseph, Vuisternens-en-Ogoz. Seydoux César, Le Crêt. Zuber Pierre, Chalais.

Mais nous serions des ingrats si nous ne songions également aujourd'hui à ceux qui ne sont plus, à ceux que la mort a ravis à notre affection dans le courant de l'année écoulée. Ayons pour eux tous un pieux souvenir et faisons-leur honneur en nous efforçant d'imiter les exemples de dévouement et de fidélité qu'ils nous ont laissés. En souvenir de ces chers disparus, je vous prie, Messieurs, de vous lever.

L'année 1945 a enfin marqué la fin de l'horrible tragédie qui, durant six ans, a fait couler des flots de larmes et de sang. La guerre a exigé, même dans les pays restés indemnes, d'énormes sacrifices dont les conséquences apparaissent tous les jours plus désastreuses.

La Suisse a eu l'incalculable privilège d'échapper aux horreurs de l'invasion. Aussi est-ce avec une joie délirante que nous fêtons, le 8 mai, le retour de la paix tant désirée. D'un bout à l'autre de la Suisse les cloches de nos églises annonçaient à notre peuple la bonne nouvelle ; des hymnes de reconnaissance et d'actions de grâce montaient vers Dieu qui a daigné préserver notre cher pays de la guerre dévastatrice.

Peu à peu, on est mieux renseigné, d'une part, sur les dangers politiques et militaires que nous avons courus et les difficultés économiques que nous avons dû surmonter, et, d'autre part, sur les souffrances inimaginables qu'ont subies et que subissent encore, dans les pays ruinés par la guerre, des millions d'êtres semblables à nous.

Mais si la guerre est terminée, la paix est bien difficile à réaliser. Les temps d'après-guerre s'élaborent péniblement au travers de remous inévitables après une tempête qui a sévi sur tant de peuples et a ébranlé les bases mêmes de la civilisation.

La Suisse épargnée, non sans de grands sacrifices, n'est pas restée indifférente en présence des peuples voisins tombés dans le malheur. Des centaines de mille de réfugiés, d'internés et d'enfants ont été hospitalisés chez nous. Une énorme quantité de denrées alimentaires et de médicaments ont été envoyés dans les pays sinistrés.

Les apiculteurs romands, de leur côté, sont venus au secours de leurs collègues de France et de Belgique. Je tiens à féliciter tout spécialement les sections de l'Ajoie-Clos-du-Doubs et du Val-de-Ruz pour les dons généreux qu'ils ont fait parvenir à leurs collègues de Belfort, de Montbéliard et de Vesoul. Cet exemple doit être suivi par tous les apiculteurs romands en participant à la souscription ouverte dans notre Bulletin. Veuillez donc adresser vos dons à notre caissier, M. Schumacher, compte de chèques II 1480, à St-Sulpice. Le montant de cette souscription doit être remis au plus tôt à nos collègues apiculteurs français et belges, afin qu'ils puissent en profiter lors de la prochaine saison apicole.

Si nous avons lieu de nous réjouir de ce que 1945 a marqué la fin de la guerre, nous ne pouvons en faire autant au sujet de la production du miel.

L'hivernage s'était effectué dans de bonnes conditions ; la floraison des arbres fruitiers et de la dent de lion a rarement été aussi belle. Vers la mi-avril, on pouvait déjà, en bien des endroits, procéder à la pose des hausses. On faisait déjà l'inspection des récipients qui devaient se remplir d'un miel parfumé. Hélas ! il fallut, une fois de plus, déchanter lorsqu'on vit la neige recouvrir nos préalpes ; puis ce fut la gelée qui venait compromettre irrémédiablement cette récolte si impatiemment désirée. Mais comme les apiculteurs ne se découragent jamais, nous comptons sur la seconde récolte, sur la miellée. Malheureusement une sécheresse persistante devait nuire soit à l'apiculture, soit à l'agriculture en général.

Non seulement il n'y eut pas de récolte, mais encore les abeilles mouraient de faim, si bien qu'il fallut insister auprès de l'Economie de guerre, à Berne, pour obtenir du sucre de secours. Or ce supplément de sucre permit tout juste de sauver les colonies affamées. Les huit kilos attribués pour le nourrissement d'automne étaient à peine suffisants pour assurer un hivernage satisfaisant.

Nous devons être reconnaissants envers nos autorités fédérales qui ont compris la triste situation des apiculteurs et qui leur ont

attribué le sucre nécessaire au nourrissement de leurs abeilles, d'autant plus que les importations étaient rendues très difficiles à cause des difficultés de transport et de l'urgente nécessité de ravitailler les pays ruinés par la guerre.

Après cette année de misère, on avait de sérieuses raisons de craindre de voir l'effectif de la Romande diminuer sensiblement. Heureusement que le courage des apiculteurs n'a pas faibli, de telle sorte que la très grande majorité de nos membres sont restés fidèles à la Romande. En effet, notre effectif est actuellement de 6600 membres, et avec les recrues du début de la saison apicole, nous atteindrons facilement le chiffre record de l'année dernière. J'adresse donc mes sincères félicitations aux dirigeants de nos sections, ainsi qu'aux inspecteurs de ruchers pour le grand dévouement dont ils ont fait preuve dans la question du recrutement de nouveaux membres.

En parcourant les rapports que m'ont communiqués vos dévoués présidents, j'ai pu me rendre compte de l'activité réjouissante qui s'accomplit dans la grande majorité des sections. Je tiens à féliciter les sections qui, pour maintenir le contact entre leurs membres organisent des réunions mensuelles même en hiver ; c'est le cas de Genève et de Lausanne. Dans les sections à secteur très étendu, l'organisation des groupes régionaux se révèle le moyen le plus efficace d'atteindre ces membres isolés qui hésitent encore à faire partie de nos associations parce qu'ils n'en connaissent pas les précieux avantages. Plusieurs sections, entre autre celle des Alpes en ont fait l'heureuse expérience ; il faut les féliciter pour leur initiative et surtout les imiter.

Il y a encore malheureusement quelques groupements qui végètent parce qu'ils manquent d'activité et d'initiative. Or, qui n'avance pas recule, et si nous voulons que notre chère Romande progresse toujours davantage, et il le faut à tout prix, les dirigeants de nos sections doivent avoir à cœur de prendre au sérieux l'accomplissement de leurs fonctions de chefs de groupes. Qu'ils se rappellent donc que leurs membres leur ont fait confiance le jour où ils les ont élus membres du comité. Il est évident que l'activité des membres de nos comités a été sérieusement entravée par les mobilisations, ainsi que par le surcroît de travail occasionné par le plan Wahlen ; mais maintenant que la situation est redevenue à peu près normale et que la circulation routière s'est sensiblement améliorée, il faut favoriser à nouveau les réunions régionales, les visites de ruchers et tout ce qui doit contribuer au développement de l'apiculture.

Je tiens à attirer tout particulièrement votre attention sur *le contrôle du miel*, qui a été forcément négligé en ces années de misère. La persévérance des apiculteurs ne manquera pas d'être ré-

compensée ; après les années maigres, il y aura nécessairement des années meilleures (1946 sera de ce nombre, espérons-le). Il faudra dès lors lutter contre les « gâcheurs de prix » et surtout contre la sérieuse concurrence des miels étrangers qui nous arrivent déjà. Un journal de Suisse romande en offrait déjà à fr. 1.90 les 500 grammes ou fr. 1.76 avec escompte et ristourne. D'entente avec nos collègues de la Suisse allemande, nous ferons des démarches pour que ces importations ne paralysent pas la vente du miel suisse. Mais il faudra surtout que la présentation de nos produits soit irréprochable et en garantir la qualité au moyen de la carte de contrôle, qui sera exigée par les grossistes.

Instruits par les expériences de ces dernières années maigres, les apiculteurs aisés, ainsi que les sections qui disposent de fonds, ne devraient plus hésiter à stocker une partie de la récolte pour la mettre sur le marché les années suivantes où la récolte sera déficitaire. Il faudra favoriser aussi la fabrication des produits au miel, tels que bonbons, biscuits, etc.

C'est d'ailleurs dans cette intention de faire une réclame utile pour l'écoulement du miel que vous avez, l'année dernière, voté un crédit de 1200 francs pour l'organisation d'un stand d'apiculture au *Comptoir de Lausanne*, qui a été fort apprécié par la foule des visiteurs.

(*A suivre.*)

L. Gapany, prés.

Economisons le sucre

La Section des marchandises de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation communique :

Les apiculteurs ont pu déduire des nombreux articles de presse provenant d'Angleterre et des Etats-Unis que l'approvisionnement en sucre du marché mondial donne encore lieu à des soucis et continue à nous imposer l'obligation de n'employer le sucre qu'avec la plus grande économie.

Sous l'impression d'une amélioration qui semblait s'être produite dans l'approvisionnement international vers la fin de l'année 1945, nous avons attribué pour l'alimentation de printemps des abeilles 5 kg. par colonie. Nous sommes tenus actuellement de recommander aux apiculteurs d'user de cette réserve avec la plus stricte économie, et de tâcher de faire des réserves, autant que possible, pour l'été et pour l'hivernage, attendu que nous ignorons encore à cette heure comment nous pourrions nous ravitailler en sucre pour l'année courante.

Par ordre et pour l'ordre

Le comité central, ayant constaté que les frais du Bulletin prenaient des proportions dangereuses pour la stabilité des finances, a décidé d'inviter tous les correspondants à limiter le nombre de

pages. Les *articles nécrologiques* seront réduits au strict minimum, sauf les cas où il s'agirait d'un membre ayant été très actif au service de la société. N'oubliez pas que les clichés coûtent très cher, fr. 15.— minimum. De même les *compte-rendus de section*, les récits de courses, etc., etc. seront impitoyablement réduits à une demi-page maximum ; le récit des verres bus ne fait que donner plus soif à ceux qui n'y étaient pas. Réservez ces récits, savoureux souvent, à vos assemblées de section, où ils seront goûtés avec raison, mais le Bulletin a d'autres buts à remplir.

Assemblée des délégués

Nous remercions ici, en bloc, tous les vétérans qui ont eu l'amabilité d'écrire au comité central pour le remercier de leur avoir procuré cette belle journée des vétérans. Vous comprendrez que nous ne puissions le faire individuellement et que cela prendrait trop de place dans notre journal. Nous sommes heureux de vous avoir fait plaisir et vous souhaitons à tous de pouvoir souvent et longtemps vous servir de votre plat ou de votre gobelet.

Le Comité central.

La page de la femme

(Suite)

On entend répéter à tout propos que la place de la femme est à son foyer ; je suis d'accord. Mais, afin de confirmer la règle, faisons, si vous le voulez bien, une exception... pour les apicultrices. A mes débuts dans l'apiculture, je restais chez moi et n'osais quêter des conseils auprès d'autres apiculteurs ; je ne faisais aucun progrès. Sur le conseil d'un ami, et mettant de côté toute timidité, j'ai demandé mon admission à la Section des Alpes de la Société romande d'apiculture et ne puis que m'en féliciter.

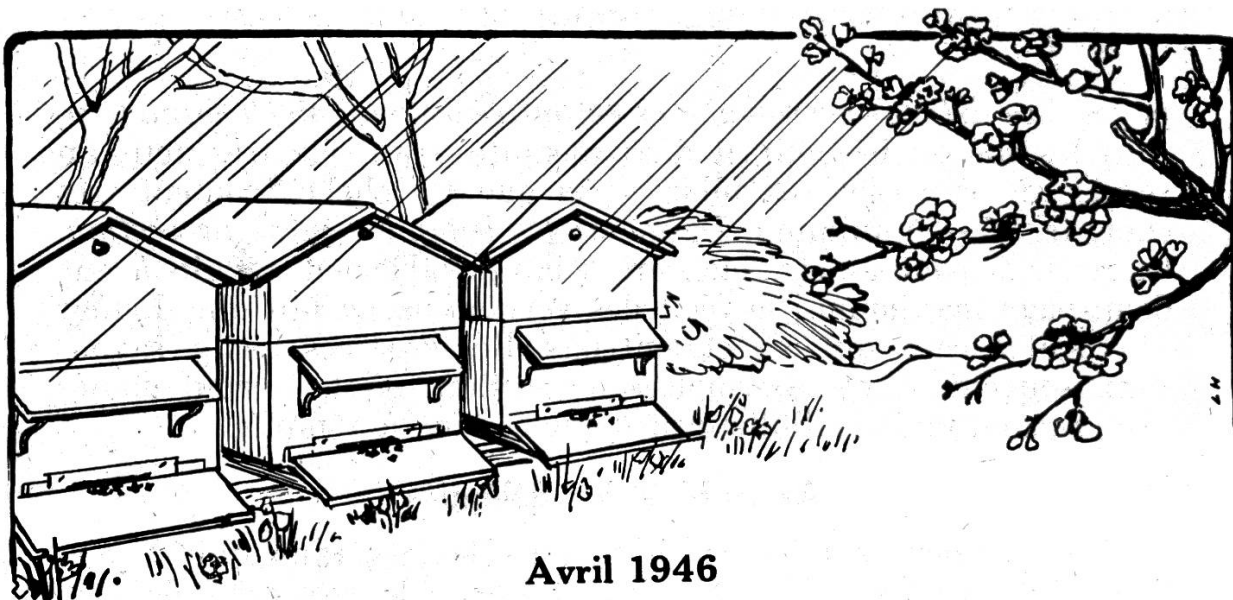
Fréquentons autant que possible les assemblées apicoles ; là, nous pouvons discuter et demander des conseils sur les sujets qui nous préoccupent.

J'ai toujours regretté de n'avoir pas su me rendre libre pour répondre à l'invitation du grand éleveur de reines, M. Heyraud, qui donnait une démonstration à St-Maurice.

M. Bertrand a écrit dans sa *Conduite du Rucher* : « J'ai largement profité de l'expérience d'autrui. » Alors profitons-en quand l'occasion se présente. Et quand l'enthousiasme des jeunes va aussi loin que les essaims secondaires ! Le comité et les vieux praticiens seront toujours là pour le canaliser. *(A suivre.)*

Recette utile

Pour nettoyer les fourneaux, mettez à fondre des déchets de cire sur la plaque, imbibe un chiffon de pétrole et frotter avec de l'huile de coude.



Avril 1946

Mon cher débutant,

Je vous recommande de lire bien attentivement les instructions données par M. Valet sur l'acariose. Ce traitement est moins compliqué que celui au safrol et d'autres, mais par contre, il demande d'être suivi avec persévérance, sous peine d'inefficacité. Donnez régulièrement les bouffées, sans exagérer, sous risque d'asphyxier vos abeilles. Si cette régularité et cette persévérance sont indispensables, elles auront comme contre-partie de vous forcer à vous occuper avec suite de vos colonies, ce qui est un bien.

Lisez aussi l'avis de l'OGA, l'institution dispensatrice du sucre si précieux. Si vous ne le saviez pas encore, cet avis vous apprendra que cette denrée doit être ménagée plus encore que par le passé, si c'est possible. La situation internationale que nous donnent d'ailleurs nos journaux quotidiens, nous le fait bien sentir, et il n'y a, hélas, guère d'espoir que cela puisse s'améliorer sous peu. Donc attention.

Une troisième lecture que je vous recommande et qui est indispensable elle aussi, ou même plus encore, c'est celle de votre « Conduite du rucher ». Ce volume reste encore pour ce qui concerne la pratique apicole, ce qu'il y a de meilleur, de plus simple et de plus précis. C'est pourquoi dans la nouvelle édition que nous préparons, cette partie restera à peu près telle quelle.

Vous comprendrez aisément que nous ne puissions ici vous dire tout ce qu'il faudrait dire pour ce mois d'avril, mois merveilleux par ses sourires mouillés, ses heures pleines de souffles doux et parfumés, alternant avec des rafales, comme pour nous faire mieux apprécier ses douceurs suaves. C'est le mois où l'apiculteur revit, peut, s'il en a le temps ou sait le prendre, le mieux jouir de l'activité de ses abeilles, les contempler longtemps, observer, noter, sans trop de risques de piqûres, etc., etc. Jouissez le plus possible de ces heures, elles ne reviendront pas, même si vous avez encore soixante ou septante ans de vie devant vous ; car les

circonstances peuvent changer pour vous. Et ce que vous aurez cueilli en ce mois d'avril, personne ne pourra vous l'ôter, pas même le fisc rapace, qui pourtant sait prendre partout et de plus en plus.

Dans votre lecture de la « Conduite », vous pouvez vous abstenir de relire les paragraphes concernant le nourrissage stimulant, puis que nous manquons de sucre à distribuer par spéculation. D'ailleurs, si l'on pouvait faire exactement la moyenne des résultats de cette spéculation, je crois qu'on arriverait à bien peu de chose, sauf cas spéciaux. Telle année, cela vous aura réussi, mais telle autre, vous aurez augmenté vos populations... quand il n'y a pas possibilité de récolte, par suite de mauvais temps ou d'autres causes indépendantes de votre volonté ; vous aurez obtenu de très gros bataillons de butineuses... mais pour manger le peu qu'elles auront butiné. Apprenons donc cette année à laisser de côté ce procédé, si difficile à bien exécuter, si dangereux par bien des côtés.

Jusqu'ici, dans notre contrée du moins, et pourtant douce à l'ordinaire, nous n'avons pas pu constater de ces sorties puissantes, de ces soleils d'artifice qui remplissent l'air de leur chant si harmonieux. Non, elles sortent chaque jour, mais les apports de pollen sont faibles (bien des buissons ont été détruits, essertés) et de très bonne heure le calme complet règne au rucher, alors que pourtant le soleil brille encore. A 16, 17 heures, les abreuvoirs sont désertés. Nous n'avons pas encore ouvert une seule ruche, mais le regard vitré que nos ruches ont à l'arrière nous montre que le groupe est encore serré, compact, et que le nombre de rayons occupés est encore petit. Il n'y a pas cette buée qui dénote une forte activité. Cela s'explique aisément, car les nuits sont encore très froides, aux environs de zéro, et les journées elles-mêmes sont fraîches dès que souffle la bise. Il ne faut donc pas se presser de mettre le nez dans ces groupes bien clos.

Cependant, dès que la température le permettra, soit quand il y aura eu plusieurs journées douces, même chaudes, alors, avec politesse, avec tout le respect qui leur est dû, ouvrez une ruche ou toutes vos ruches, car il s'agit de savoir au plus tôt à quoi en est la nourriture, les provisions. Il faudra peut-être prendre un rayon à telle colonie qui est suffisamment pourvue pour le donner à telle autre, imprudente, qui s'emballe à multiplier le couvain, mais qui risque de se trouver devant des rayons vides, alors qu'elle devrait avoir de bonnes réserves. Bornez-vous à ces constatations pour la première visite, à moins qu'il ne survienne une période particulièrement favorable, où vous pourrez alors satisfaire toute votre curiosité.

On ne sait jamais ce qu'avril peut nous réserver. Ce coquin de

mois a des fantaisies déconcertantes. S'il était très beau, si la floraison devait surgir comme sous un coup de baguette de fée, si les arbres fruitiers, les dents de lion et autres sources de nectar devaient affluer, si vos corps de ruche devaient se remplir, laissez-moi vous dire : ne vous hâtez pas de mettre des hausses, laissez constituer de fortes provisions, malgré tout l'attrait du prix du miel actuellement. N'oubliez pas l'avis venu de Berne : le sucre sera chichement mesuré pour les provisions d'automne et il sera combien avantageux à ce moment d'avoir des rayons pleins à donner aux affamées. Nous devons garder notre cheptel d'abeilles, non seulement pour nous, mais pour le pays, qui a besoin de ces insectes pour avoir du fruit.

Je vous souhaite vivement de jouir pleinement et pendant tout ce mois des heures sans parcellles que l'on goûte au rucher et de pouvoir humer le délicieux parfum qui s'échappe du trou de vol, par les belles soirées.

St- Sulpice, 22 mars.

Schumacher.

Apiculture pastorale

Réponse à l'article de M. N., paru dans le Bulletin No. 6, de juin 1945.

Le point de vue de M. N., publié par le Bulletin, à l'intention des apiculteurs de la plaine, peut en conséquence être discuté par ces derniers.

Que M. N. sache que, dès les temps les plus reculés, l'apiculture pastorale a toujours été pratiquée. Les Egyptiens la pratiquaient en plaçant leurs colonies sur des barques, ce qui leur permettait de suivre les crues et décrues du Nil.

Chez nous, où les distances sont restreintes et les différences d'altitude assez sensibles, il est normal de chercher à profiter des avantages résultant des différences climatiques et conséquemment de l'avance ou de retard de la végétation ou floraison.

Au point de vue légal, cette pratique n'a rien d'arbitraire. En droit, comme pour les champignons et les petits fruits sauvages qui sont à disposition de tout le monde, on peut admettre que les fleurs ne sont pas seulement là pour le plaisir des yeux et que, comme aucun propriétaire ne serait assez habile pour empêcher les abeilles d'autrui de les butiner, chacun en peut profiter.

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. N. pour respecter certaines distances. Il y a là cependant tout un problème à étudier, nous n'y voyons pas de solution. En effet, comment vouloir prétendre être seul ou quelques propriétaires à avoir le droit de placer des abeilles dans une région ? Combien d'apiculteurs et des plus importants, n'ont-ils, comme propriétaires de biens-fonds, que juste le lopin de terre sur lequel repose le rucher ? Combien aussi

de grands propriétaires terriens, par contre, ne possèdent aucune ruche ?

Quant à vouloir prétendre que l'installation d'un rucher dans le voisinage d'un autre soit susceptible, comme le signale M. N., de désorganiser la vie de ses colonies, il y avait peut-être un autre motif, ignoré de M. N., et nous doutons beaucoup qu'il puisse nous administrer la preuve de ses avances. Si tel est le cas, nous serions heureux d'examiner ce problème pour y trouver l'inspiration de prescriptions légales, et nous demanderions alors leur application uniforme.

A titre de renseignement, je me souviens de nombreuses courses en montagne, spécialement dans le Jura, et je citerai le cas d'une prospection faite entre Ste-Croix, l'Auberson, les Aiguilles de Baulmes, le Suchet, en juillet 1944, par beau temps, et n'y avoir découvert aucune abeille, que dans la région sud du Suchet. Il s'agissait encore de toutes jeunes abeilles, très probablement d'un essaim, et qui avaient plutôt l'air de rechercher un refuge que du nectar ou du pollen. Devant cette étendue de pâturages magnifiquement fleuris, il y avait de la place et de la récolte de quoi occuper de nombreuses colonies, puisque celles du pied du Jura n'y montaient pas.

Que M. N. sache encore qu'il y a aussi la possibilité de faire la pastorale en descendant ses ruches en plaine, au premier printemps, et, comme nous, il profitera aussi des avantages des grosses colonies.

Si je ne suis pas encore un pratiquant de la pastorale, j'approuve cette méthode, et il serait désirable, surtout au point de vue du ravitaillement, de pouvoir la généraliser. Les C.F.F. qui transportent à bas prix le bétail de la plaine à la montagne pourraient inspirer nos autorités à des facilités de transports.

Le Pèlerin.

Encore l'apiculture pastorale

Question d'actualité et qui risque de faire couler beaucoup d'encre. Après MM. Thiébaud et C. R., permettez un troisième son de cloche.

Comme vous le savez, l'apiculture pastorale ne date pas d'hier. Notre vénéré maître, Ed. Bertrand, l'a pratiquée quelques fois ; j'ai encore une photo où l'on voit un char à pont chargé de ruches, sur le pont-bascule de Nyon. Bertrand à côté du cocher. Ceci se passait il y a plus de soixante ans. J'en ai aussi tâté voici tantôt quarante ans, et je dois dire que le résultat n'était guère encourageant. Peut-être aurais-je dû persévérer.

La montagne c'est bien beau ; mais, si l'on tient compte qu'il n'y a guère qu'une année de forte miellée sur cinq ou six, que souvent il y a peu ou pas de récolte, si l'on récapitule tous les

frais : transport, visites hebdomadaires, pertes d'essaims, etc., on trouvera peut-être que le jeu, comme on dit, n'en vaut pas la chandelle. En outre, il faut s'attendre à une baisse du prix du miel. On peut acheter actuellement à Genève du miel, qu'on m'a dit venir d'Argentine, à fr. 4.70 le kg. et..., tenez-vous bien..., du miel du pays à fr. 5.10 ; alors... ne nous emballons pas !!!

Examinons maintenant la question du nombre de ruches dans une localité et de la concurrence qui en résulte. M. T. estime que cela n'entre pas en ligne de compte. A cela je répondrai que les années de miellée il y a assez de miel pour tous, mais que, quand la récolte est moyenne ou médiocre, trop de ruches se nuisent mutuellement ; ceci a été prouvé maintes fois déjà.

Parmi d'autres voix autorisées, citons Langstroth, grand apiculteur américain, inventeur de la ruche qui porte son nom ; il estimait qu'il ne fallait pas dépasser le nombre de quarante ruches au kilomètre carré.

Fusay, apiculteur genevois, ami et contemporain de Bertrand, fixait ce nombre à trente, pour obtenir le meilleur rendement. Un auteur français ira d'une dizaine de colonies dans une région pauvre à trois cents dans des régions très favorables, où il y a de grandes cultures d'esparcette ou de trèfle blanc. Dans notre Jura vaudois, à sol maigre et séchard, je crois qu'il ne faudrait pas dépasser quarante à cinquante ruches par localité ; tout ce qu'il y a en plus est nuisible à l'ensemble, aussi bien aux ruchers estivants qu'aux sédentaires.

En cela, je suis tout à fait d'accord avec M. C. R. et nous comprenons les apiculteurs des Montagnes neuchâteloises et de la Vallée de Joux, qui sont mécontents de voir leur village envahi de ruches juste au moment de la récolte ; cela diminue d'autant leur profit, sans compter les risques de contagion, car, malgré les visites faites par les inspecteurs avant le départ pour la montagne, il peut encore y avoir des germes de maladies contagieuses dans quelques colonies ; cela est possible.

D'autre part, il ne peut être question d'empêcher ou d'entraver l'apiculture pastorale ; ce serait une erreur, ce serait inamical envers des collègues entreprenants, en plus, une atteinte à la liberté.

Mais la liberté du citoyen doit s'arrêter dès qu'elle est préjudiciable à autrui.

Dans le cas qui nous occupe, il doit y avoir moyen de s'arranger ; il y a place pour des milliers de ruches hors des localités déjà suffisamment chargées. Le Jura est grand, il est sillonné de bonnes routes pour camions et autos. Les apiculteurs estivants pourraient installer leurs ruches à une distance raisonnable d'un village, disons trois à quatre kilomètres, distance qui pourrait varier selon les dénivellements du terrain, courants, etc., à proxi-

mité d'un chalet, où il se trouverait bien un berger qui se chargerait de la surveillance.

Nos comités de section pourraient être chargés de fixer ces emplacements, après entente avec les propriétaires ou Municipalités. Une tournée de montagne accompagnée d'un forestier ou d'une personne connaissant bien la région ; ils choisiraient quelques bons emplacements en bordure de forêts et faciles à clôturer.

Ensuite un avis ! Les apiculteurs désirant mettre leurs ruches en estivage devront s'inscrire auprès de leur président jusqu'au... etc.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet ; mais, résumons : Pour être juste, il faut donner satisfaction aux apiculteurs des localités montagnardes et, en même temps, développer l'apiculture pastorale et la production du miel ; en ceci, je ne peux qu'approuver M. T. Pour augmenter cette production, il ne faut pas surcharger les localités où il y a déjà assez ou trop de ruches. Il faut disperser les ruchers et non les concentrer. En bref, organiser l'apiculture pastorale avec ou sans l'appui de l'Etat.

C. Auberson.

Apiculteurs de la montagne et apiculture pastorale

Depuis un article de juin ayant amorcé la question du conflit entre apiculteurs de la montagne et ceux pratiquant l'apiculture pastorale, la controverse a tour à tour donné raison aux uns et aux autres.

Comme dans beaucoup de discussions, la vérité n'est pas toute d'un côté. Ayant été de la montagne pendant plusieurs années et pratiquant maintenant avec ferveur l'apiculture pastorale, je me permettrai d'émettre une opinion désintéressée.

a) Apiculture sédentaire en montagne.

L'apiculteur ayant ses abeilles en permanence à la montagne n'est pas une situation si désavantageuse, comme l'entend certain correspondant. Ceci, bien entendu, à une altitude qui permet encore un développement normal des colonies (1200-1300 m. maximum).

A la montagne, les abeilles hivernent bien. Elles y sont souvent mieux abritées des gros vents. Il y fait plus froid, certes, mais moins humide.

Au printemps, à la première visite, le retard de développement est de trois semaines au plus. Mais quand les colonies se mettent en route, elles prospèrent d'une façon plus rapide et surtout plus régulière. Pas d'arrêt dans la floraison, pas de « trou » comme en plaine. Les sources de pollen et de nectar se suivent sans discontinuer : noisetiers, crocus, saules, trembles, populages, dents de

lion, etc. Un exemple : un nucléus, sur 3 cadres en mars, a réussi, en année favorable, à remplir 3 hausses.

On dit qu'il n'y a pas de première récolte à la montagne. C'est parce qu'elle est généralement confondue avec la deuxième, qui lui succède souvent sans transition. Si l'on veut bien y regarder de près, on trouvera presque toujours, au fond de quelques cadres, du miel jaune.

D'ailleurs, pourquoi les montagnards ne pratiqueraient-ils pas le corollaire de l'apiculture pastorale, je veux dire par là la descente en plaine de leurs ruches au mois de mars, pour favoriser un départ précoce de leurs colonies ? Pour l'avoir essayé, je peux dire grand bien de ce système.

Quant à l'été, il est sans contredit, bien meilleur à la montagne. Même s'il n'y a pas de forte récolte, nos insectes trouveront toujours davantage de pollen et de nectar à proximité des forêts ou des pâturages que sur les chaumes de la plaine. C'est ce qui explique que les ruches redescendent en général prospères et peuplées.

L'automne y est peut-être la seule saison défavorable. En septembre, les nuits sont déjà fraîches et il faut nourrir de bonne heure. Bien que parfois il fasse en haut un beau soleil, alors que la plaine baigne dans « le coton ».

En résumé, celui qui a la chance de pouvoir faire de l'apiculture au pied du Jura ou dans quelque région favorable des Alpes est, à mon avis, un privilégié. S'il doit se contenter parfois de récoltes moyennes ou faibles, il en est bien dédommagé quand survient une bonne miellée.

b) Apiculture pastorale.

Si l'apiculteur ne monte ses ruches qu'au cas où la récolte est assurée par une miellée déclarée, il ne peut guère faire de tort à l'apiculteur de la montagne.

Mais l'habitude est plutôt de monter de bonne heure, en juin, pour profiter des fleurs. Elles donneront aux colonies non pas une récolte, il est rare que ça se voie, mais un regain de vie avant le mois de juillet.

Cette façon de faire cause un certain préjudice à ceux de là-haut, surtout si la région est déjà chargée.

Par exemple, dans un gros village d'une vallée du Valais, un honnête homme vit du produit de ses quelque 100 à 150 ruches. C'était tout ce que pouvait supporter ce pays bien beau, mais par ailleurs sec et peu mellifère. Malgré cela, depuis quelques années, de gros apiculteurs peu scrupuleux viennent s'implanter, l'été venu, sous le nez de l'autre. Et cette famille, avec huit enfants, est presque dans la misère. Inutile de réclamer ; un personnage officiel est de ceux qui transportent leurs ruches.

Mais en général, le tort est-il si grand qu'il faille envisager des mesures officielles ?

Le canton de Neuchâtel, par exemple, vient de prendre une décision qui ne manquera pas de causer de l'étonnement dans les milieux apicoles. Son Grand Conseil a voté une loi autorisant les communes à prélever, sur les ruches en question, un impôt pouvant s'élever à... 20 francs car colonie. Voilà qui est énergique, mais pour le moins exagéré. Qui aura à subir une mesure aussi draconienne ? Probablement, avant tout, les apiculteurs professionnels neuchâtelois, pratiquant ce genre d'apiculture, et non les Vaudois, comme le laisse entendre un communiqué de la presse.

Certaines localités ont besoin d'être protégées, certes. Alors, qu'on aide celles-là, sans donner la possibilité à chaque commune de prélever cette taxe supplémentaire. Est-il normal qu'un rucher ne gênant personne puisse être astreint à cette charge nouvelle ? Dans une région où travaille un seul petit apiculteur amateur, est-il juste qu'on entrave un professionnel ou gros apiculteur qui, malgré les frais nouveaux, continuera quand-même de monter ?

L'Etat devrait prendre au contraire des mesures encourageant et facilitant l'apiculture, cette branche utile de l'agriculture. Tel n'est pas le cas.

Si d'autres cantons devaient imiter Neuchâtel, ce serait un nouvel handicap pour l'apiculture.

Pourquoi ne donnerait-on pas compétence plutôt aux sociétés d'apiculture pour intervenir dans les cas de conflits ? Elles pourraient mener des enquêtes, communiquer entre elles, intervenir là où c'est avéré nécessaire, aider, et même, à l'occasion, proposer des emplacements à ceux qui en cherchent.

Pourquoi les apiculteurs lésés ont-ils demandé une aide ailleurs ? Ils n'ont réussi qu'à faire créer une nouvelle réglementation, dans laquelle, je le crains fort, les communes seules trouveront leur profit, leur maigre profit.

Charles Henry.

(Réd.) Il nous paraît que les points de vue ont été suffisamment exposés. Bien que la question n'intéresse qu'une partie, relativement petite, des membres de la Romande, nous avons laissé paraître assez d'articles sur ce sujet et nous estimons que la discussion doit prendre fin.

Article de la loi neuchâteloise

« Les communes sont autorisées à percevoir une taxe annuelle des propriétaires de ruchers qui ne sont ni domiciliés, ni contribuables dans la commune, si les ruches sont installées temporairement.

Cette taxe ne peut dépasser la somme de fr. 5.— par an et par ruche »

On nous communique le texte exact de la loi neuchâteloise qui a provoqué l'intéressante discussion que vous connaissez.

Nous croyons que chacun est maintenant renseigné. Les arguments « pour et contre » ont été exposés. La seule solution normale eût été, nous semble-t-il, de prévoir et exiger une distance à observer pour les « nomades », disons 800 à 1000 mètres des ruchers établis à demeure. C'est la distance normale de butinage, utile et fructueux ; si les abeilles vont plus loin, la récolte est de peu d'importance.

Nous avons encore reçu d'autres correspondances à ce sujet, mais elles n'ajoutent rien aux motifs exposés de part et d'autre. M. S. Staudemann, à Gimel, nous a fait parvenir un croquis de la commune de Gimel et environs (impossible à reproduire dans le journal), d'où il résulte que cette commune et ses voisines sont vraiment surchargées, quand la miellée de sapin ne donne pas.

Nous clôturons la discussion en remerciant ceux qui ont bien voulu y participer.

Schumacher.



Production du sucre en Suisse

La surface cultivée en betteraves à sucre a passé de 1500 ha. d'avant guerre à 5600 ha.; de ce fait, la production des betteraves à sucre de 6800 wagons a atteint 20,000 wagons en chiffre rond. Malgré l'extension de cette culture, la Suisse ne produit actuellement que pour couvrir ses besoins pendant 3 mois, à ration limitée comme maintenant, ration qui n'est que la moitié de celle d'avant-guerre. Nous sommes donc tributaires de l'étranger pour les $\frac{3}{4}$ du sucre qui nous est nécessaire. Le plan Wahlen prévoyait une surface plantée en betteraves à sucre de 18,000 ha., jusqu'ici nous n'avons atteint que le tiers de cette surface.

Vu la grande pénurie de sucre sur le marché mondial, nous ne devons pas être trop optimistes en ce qui concerne nos importations. Celles-ci ont été ramenées de 40,000 t. à 25,000 t. pour 1946. En conséquence, nous devons, comme par le passé, continuer à produire du sucre si nous voulons couvrir nos besoins.

La quantité de sucre produite en Suisse avec nos seules matières premières a suivi une course ascendante : 80,700 q. en 1936, 200,000 q. en 1945. Avant la guerre, la production du sucre indigène représentait à peine le 6 à 7 % de la consommation totale; en 1945, elle atteignait 25 %.

Nouvelle législation apicole en Valais

Le 12 février 1946, le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris un arrêté concernant les mesures à prendre pour combattre les maladies des abeilles.

Cet arrêté prévoit notamment que :

1. La fonction de commissaire cantonal est exercée par le chef de la station cantonale d'Entomologie, à Châteauneuf ;
2. les vacations et frais de déplacement du Commissaire et des inspecteurs de ruchers et de leurs délégués, ainsi que les frais d'analyses bactériologiques et d'achat de désinfectants, sont à la charge de l'Etat ;
3. il est interdit de changer l'emplacement des colonies, essaims, reines ou ruchers sans une autorisation écrite de la Station cantonale d'Entomologie à Châteauneuf.

Salicylate de méthyle et acariose

MM. M. André et A. Béhue nous font part, dans la « *Revue française d'Apiculture* » de janvier 1946, de leurs observations sur l'emploi du salicylate de méthyle dans la lutte contre l'acariose.

« Rennie (1921) tout d'abord, puis Angelloz-Nicoud (1929) ensuite, ont préconisé comme traitement curatif de l'acariose, l'emploi du salicylate de méthyle (huile de pervenche). Il ressort de nos observations que le salicylate peut être considéré comme un *acarifuge* et non comme un *acaricide*. En effet, nous sommes persuadés que, par ses émanations, cette huile chasse les acariens, mais ne les tue pas dans les trachées de leur hôte. Nous traitâmes, en 1940, à Guernanville (Eure) deux colonies atteintes à plus de 50 % ; dès l'introduction du salicylate le pourcentage d'infection diminua rapidement et, après quelques jours, la guérison était obtenue. Par contre, nous ne trouvâmes jamais d'acariens morts dans les trachées des abeilles traitées.

Les vitamines du miel

Entre 1940 et 1943 plusieurs équipes de chercheurs américains ont étudié les vitamines du miel. De leurs travaux, basés sur des méthodes de recherches et de mesures extrêmement délicates, il ressort que le miel renferme les vitamines B1, B2, B6, C, K, PP, W, ainsi que du carotène qui est la pro-vitamine A. La proportion d'une même vitamine varierait d'un miel à l'autre et suivant les moyens de clarification employés.

Voilà donc, une fois pour toutes, la question de la teneur en vitamines du miel tranchée, car, jusqu'ici, les avis étaient partagés.

Nouvelles d'Italie

La revue apicole italienne *L'Apicoltore Moderno* de Turin, sous la direction de M. le Réy. Don Angeleri, apiculteur de renom, paraît à nouveau mensuellement.

Qu'il est lointain le temps où l'abonnement coûtait 2,50 liras ! Mais le miel se vendait alors 0,60 lire le kg. ; il fallait donc 4 kg. de miel pour payer l'abonnement. Maintenant, l'abonnement coûte 200 liras, et le rédacteur de dire, qu'il serait heureux s'il pouvait compter sur un demi-kilo de miel au lieu des 4 kg. d'autrefois !

L'apiculture italienne a subi, au cours de cette guerre, des pertes énormes. Le problème le plus urgent est celui de la réorganisation des apiculteurs dispersés par trois années de guerre ; de plus, beaucoup manqueront à l'appel, spécialement ceux des régions méridionales.

Du nectar à volonté

Des savants américains auraient trouvé une substance chimique qui, répandue sur les fleurs, empêcherait la chute prématurée des fruits et sauverait la plante même du gel !

De ce pas, verrons-nous peut-être, un beau jour, apparaître sur le marché, une poudre qui fera couler à volonté le nectar des fleurs et le miellat des feuilles en dépit du gel, du vent ou de la sécheresse ? Quelle aubaine alors pour nos abeilles et pour nos apiculteurs !...

La légende du trèfle rouge

Nous nous plaçons d'extraire du *Pays Jurassien* du 8 février 1946 la jolie légende que voici :

Lors de la création du monde, Dieu demanda aux abeilles si elles voulaient travailler le dimanche. Comme les majestés de nos mouches à miel répondirent par l'affirmative, Dieu se fâcha et décida que, puisqu'il en était ainsi, jamais les abeilles ne pourraient butiner sur le « pain du Bon Dieu », nom que l'on donne encore, en Pays jurassien, au trèfle rouge.

Voilà pourquoi les corolles de cette fleur sont si profondes et inaccessibles à la langue de nos butineuses. *Zimmermann.*

A propos d'une méthode basée sur la restriction de la ponte de la reine

La guerre que nous venons de traverser a plongé les peuples dans le deuil, dans l'amertume et le dénuement ; elle a aussi fortement frappé notre situation économique. Par suite de cette circonstance, nous vivons une ère de restrictions, une ère où le rationnement semble vouloir s'appliquer partout.

Au début, nous éprouvions de la peine à nous accoutumer à ces mesures qui nous ont été imposées, et maintenant il semble que c'est par habitude que nous nous sommes accommodés.

Mais dans le domaine de l'apiculture, nous sommes encore loin d'habituer nos abeilles à ce régime de restrictions. Combien de colonies ont péri et combien encore auraient crié famine, si l'on n'avait pas tiré judicieusement parti des modestes attributions de sucre, en réduisant le nombre de nos ruches.

Si les restrictions du sucre ont apporté de néfastes conséquences à l'apiculture en général et freiné aussi son extension, espérons que la restriction de la ponte des reines, envisagée par M. Alin Caillas dans une méthode d'apiculture, apportera une heureuse contribution au progrès de notre art apicole.

M. Alin Caillas est le chimiste du miel bien connu dans le monde apicole. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment « Les produits de la ruche », « Les trésors d'une goutte de miel », etc.

Alors que planaient sur sa France les sombres nuages de la terreur, de la guerre et de l'occupation, alors que sa demeure et son laboratoire à Orléans étaient anéantis par les bombardements, M. Caillas a, malgré ces sinistres, continué à vouer son talent et son temps à la belle cause de l'apiculture. Il publia donc une deuxième édition de son livre « Les produits de la ruche », ainsi qu'un nouvel ouvrage s'intitulant « Les ruchers de rapport ». Outre ces deux importants travaux, M. Caillas mit au point une méthode de culture des abeilles basée sur une restriction de la ponte de la reine, ayant pour effet une augmentation de la récolte.

Cette méthode fut présentée à l'académie d'agriculture de France, dont je donne ici l'extrait du procès-verbal de la séance du 20 juin 1945, dans le but d'intéresser les lecteurs du Bulletin.

*Sur une méthode de restriction ou de blocage de la ponte
de la reine permettant d'augmenter la récolte de miel.*

« Les méthodes modernes d'apiculture intensive se sont beaucoup développées depuis une vingtaine d'années et permettent, lorsqu'elles sont appliquées par des apiculteurs habiles, de tirer un meilleur parti de leurs abeilles et d'augmenter la qualité et la quantité des produits récoltés.

La plupart de ces méthodes ne peuvent donner de résultats que dans la main d'une élite, car elles sont en général très compliquées, et la moindre faute peut en compromettre le succès (méthode américaine de la ruche à deux reines, par exemple).

L'observation de pratiques anciennes, rapprochées de certains faits non encore expliqués scientifiquement nous ont permis de mettre en œuvre une méthode de culture des abeilles que nous

dénommons : le blocage de la ponte, basée sur les faits suivants :

Les apiculteurs de Beauce et du Gâtinais ont employé jusqu'il y a cinquante ans environ un procédé jalousement tenu secret, dénommé culbutage, qui s'effectuait uniquement avec les paniers d'osiers.

Le panier était renversé sens dessus-dessous, recouvert par un panier vide, et les bords des deux ruches fixes convenablement obturés avec de l'argile, sauf l'emplacement du trou de vol.

La reine, cantonnée avec toute la colonie dans l'étage inférieur, ne pouvait plus pondre, en raison de la position anormale des cellules. Toutes les abeilles utilisées au butinage emmagasinaient dans la calotte supérieure une récolte importante et plus élevée que si le panier avait été laissé dans sa position normale. Aucun de ces apiculteurs empiriques n'avait d'ailleurs entrevu la raison pour laquelle la récolte se trouvait ainsi améliorée. Il n'y a aucun doute, et cette hypothèse va se trouver vérifiée par la suite, que c'est le blocage provoqué de la ponte au moment de la grande miellée qui augmente la récolte, pour une raison très facile à comprendre :

L'élevage du couvain, extrêmement nombreux dans une ruche vers le 15 mai, au moment de la grande miellée de sainfoins, exige une quantité considérable de nourriture sous forme d'eau, de nectar et de pollen, qui mobilise une fraction importante de la population. On sait en effet que ces trois substances sont indispensables à la fabrication de la gelée nourricière des larves. Il s'en suit que si l'on supprime ou que l'on restreigne la ponte, on diminue une dépense considérable, et la récolte s'accroît dans la proportion exacte où cette dépense diminue.

*
* *

Dans l'exemple qui précède, le blocage a été provoqué par l'apiculteur ; mais dans la nature le même fait se produit dans certaines circonstances particulières, sans qu'il ait été possible jusqu'ici d'expliquer ce phénomène.

Sur le territoire de la commune de Riez (Basses-Alpes) existent sur des centaines d'hectares des cultures artificielles d'hybride particulier : le lavandin, obtenu par le croisement de *Lavandula Lalifolia* et de *Lavandula Vera*. (1)

Cet hybride est stérile et produit très peu de pollen, mais la fleur est extrêmement mellifère. Des milliers de ruches sont conduites à Riez par des apiculteurs pastoraux, et l'on constate que dès que la miellée commence, la ponte de la reine s'arrête à peu près complètement. Il se produit un blocage naturel, pour une cause encore indéterminée, due peut-être à l'absence de pollen

1. Alin Caillas, « Les produits de la ruche », 2^{me} édition, page 52.

pour l'élevage, mais dont l'effet est de produire une récolte considérable, qui peut atteindre 30 ou 40 kg. par colonie.

Blocage provoqué et blocage naturel atteignent donc le même résultat : augmentation importante de la récolte, parce que la quantité de couvain diminue et qu'une plus grande quantité d'abeilles peut remplir les fonctions de butineuses.

*
* *

En s'inspirant de ce qui précède, il est possible de mettre au point une méthode de culture d'abeilles qui tend :

1. A augmenter d'une façon intensive la ponte de la reine jusqu'à quelques jours de la grande miellée (nourrissement spéculatif de printemps);
2. A bloquer cette ponte brusquement par le transfert de la plus grande partie du couvain dans un corps de ruche supplémentaire et placé au-dessus du corps à couvain normal. La reine se trouve ainsi confinée dans le corps inférieur, avec un ou deux cadres de couvain seulement. Les deux étages sont alors séparés par une grille à reine, permettant seulement le passage des ouvrières.

Notons en passant que cette méthode a en outre l'avantage d'empêcher l'essaimage, puisqu'elle provoque la rupture d'équilibre 1/1 des abeilles d'intérieur et des abeilles d'extérieur, équilibre nécessaire pour le départ de l'essaim, d'après la théorie de Sendler.

Depuis quelques années, un certain nombre de chercheurs ont proposé diverses solutions, tels MM. Preuss (2), Gerber (3), Gaston Pieyre (4), etc...

Demarie lui-même, avec son plan bien connu, bloque la ponte dans l'unique but de supprimer l'essaimage ; mais sa méthode provoque l'apparition de nombreuses cellules royales, qu'il faut détruire, d'où une surveillance indispensable et une complication supplémentaire (5).

Nous avons pensé qu'il y avait lieu de mettre un peu d'ordre dans ces procédés, et nous avons adopté la méthode suivante, qui, depuis plusieurs années que nous l'appliquons, nous permet, dans des circonstances normales, une récolte au moins doublée. Voici comment nous procédons :

Une ruche vide est apportée près de la ruche à traiter, et tous les cadres de couvain (sauf deux) de cette dernière sont placés dans la ruche vide, préalablement débarrassés de toutes les abeilles par secouage ou brossage. Le corps inférieur conserve seulement deux cadres de couvain, toute la population avec la reine.

2, 3, 4. Le rucher de France, 1928.

5. L'apiculture intensive et l'élevage des reines, de Perret-Maisonnette.

On lui ajoute huit cadres bâtis ou garnis de cire gaufrée pour compléter. On place au-dessus une grille, puis le deuxième corps contenant les huit cadres de couvain et les deux cadres vides. On referme la ruche, et voici ce que l'on peut constater :

Une partie de la population traverse la grille à reine et vient soigner le couvain. Etant en contact permanent avec le corps inférieur, il n'y a pas d'édification de cellules royales, et le couvain éclot normalement pendant 2-1 jours. En bas, la reine, n'ayant plus que deux cadres de couvain et des cadres garnis ou bâtis seulement à sa disposition, restreint considérablement sa ponte.

A mesure que les cellules du corps supérieur sont libérées par les éclosions journalières, elles sont remplies de miel. Il nous est arrivé de récolter 30 kg. par colonie en une semaine de miellée, alors que les ruches non traitées faisaient péniblement 7 à 8 kg.

En trois semaines ou un mois, le corps inférieur est reconstitué. Si la reine est vigoureuse, un nouveau blocage de ponte peut être effectué dans les mêmes conditions que précédemment, surtout si l'on peut profiter des miellées d'arrière-saison.

Cette méthode ne peut donner de bons résultats qu'avec des reines vigoureuses, jeunes, bien sélectionnées et de fortes populations. »

Et voici maintenant les commentaires de M. *Roubaud* au sujet de la méthode de M. Alin Caillas :

« Le principe de la méthode envisagée par M. Caillas est évidemment très digne d'intérêt. Il consiste à libérer la plus grande partie de la population apiaire du travail considérable réalisé par les besoins de production de couvain et de permettre à cette population ainsi libérée de s'adonner au travail de récolte. Ce principe est d'ailleurs appliqué par différentes méthodes qui ont fait leurs preuves.

Ce qu'il y a d'intéressant dans la méthode préconisée par M. Caillas, c'est qu'elle ne vise pas au blocage total de la ponte de la reine. Elle vise simplement à un blocage partiel, c'est-à-dire une ponte limitée. Je crois que c'est important, parce que cela ne compromet pas les capacités reproductives ultérieures de la reine. On la laisse en pleine activité génestique... en lui permettant de réaliser l'expulsion progressive de ses œufs.

Mais il ne faut pas se dissimuler que cette technique est laborieuse. La recherche de la reine dans des populations nombreuses, comme celles qui sont destinées précisément à la récolte du miel, est extrêmement délicate dans la plupart des cas, et il me paraît difficile que l'on puisse mettre en œuvre cette méthode sur des ruchers importants et de lui donner une application générale. »

Monthey, le 9 février.

Alexandre Rithner.

Fausse-teigne et couvain

Pendant les deux dernières années on m'a souvent demandé d'où provenaient dans un cadre à couvain autrement de bonne allure, des opercules percées, contenant des nymphes mortes, presque transformées en abeilles parfaites. Les uns croyaient qu'il s'agissait de couvain refroidi, les autres soupçonnaient même une forme de loque bénigne.

Le malfaiteur était dans tous les cas la larve de la fausse-teigne, *Galeria melonella*.

Pour étudier de plus près les dégâts que cause cette larve, j'ai employé une ruchette d'observation avec deux côtés en verre, qui pouvait contenir deux cadres D. B. J'y mettais un cadre vide, un demi-cadre avec couvain et abeilles et jeune reine pondante et un demi-cadre avec les « fils d'araignée » typiques, que la larve de la fausse-teigne laisse sur son chemin destructeur. Malgré des recherches à la loupe et des tapotages des montants, je ne trouvais pas de larves.

Tout se passait bien pendant une quinzaine de jours ; ma reine pondait sagement ; il y avait des jeunes abeilles, des œufs et des larves ; c'était un vrai plaisir. Alors apparaissaient des opercules allongées et non fermées en haut, imitant souvent un cratère en miniature.

C'était la « Röhrlibrut » de nos collègues de la Suisse alémanique. Un peu plus tard, d'autres opercules montraient des taches blanches ou argentées. Je suppose que les abeilles sentaient que le couvain était mort et rongeaient la cire des opercules. D'autres étaient carrément trouées, mais ne s'étaient pas affaissées, comme cela est souvent le cas pour la loque américaine.

Je voyais de jeunes abeilles qui prenaient jusqu'à une heure pour ronger l'opercule de l'intérieur et n'arrivaient qu'à sortir la tête et une partie du corselet, sur quoi elles restaient coincées et mouraient lamentablement dans cette position, après des heures d'efforts infructueux.

Si je les sortais à l'aide de pincettes, je constatais régulièrement qu'elles n'avaient presque pas d'ailes ou des ailes mal formées, frisées.

Les cellules atteintes se présentaient par deux ou trois et en diagonale.

Toujours à l'aide de pincettes, je sortais en 8 jours 53 nymphes mortes, grises, parfois jaunes, ou d'abeilles non viables. Tous les matins il y en avait de 3 à 5 devant la ruchette, que les abeilles avaient mises dehors dès la première heure.

En débarrassant les cellules à opercules blanc-argent, que les abeilles refusaient de percer, j'attrapais deux larves de fausse-teigne, qui n'étaient pas encore arrivées à leur grandeur normale.

Une toute belle se promenait entre bois et verre. Au bout de quatre semaines, le demi-cadre à couvain, qui avait été intact et datait de juin 1945, était aussi atteint. Pendant tout ce temps, les abeilles travaillaient énergiquement, et la reine pondait parfois 3 œufs en trois minutes, montre en main. Le 28 août, je trouve encore du couvain atteint, mais plus disséminé. L'expérience continue.

Elle a été de trop courte durée pour être concluante à certain point de vue ; mais je pense qu'il se passe à peu près ceci : Si la larve d'une fausse-teigne passe par une cellule non operculée les abeilles fabriquent l'opercule tubulaire (la Röhrlibrut), avec ouverture, et la larve meurt.

Si elle passe par une cellule operculée et déchire le cocon, même très peu, nous aurons, selon l'âge de la nymphe, ou bien des nymphes mortes ou des abeilles rabougries, sans ailes ou à ailes frisées.

Le déchet est très grand, et les abeilles n'arrivent pas à se débarrasser de leurs ennemies tant qu'elles rôdent à l'intérieur du rayon.

Par contre, j'ai constaté, que des cellules que j'avais vidées de leur couvain mort, étaient régulièrement nettoyées, réparées et que la reine y pondait de nouveau, ce qui a été contesté.

Pour l'apiculteur, il n'y a donc pas seulement une perte de cire par la faute de la fausse-teigne. Un rayon qui peut avoir l'air normal, sauf un ou deux petits fils d'araignée, peut causer une grosse perte de couvain et de nourriture, pendant que les abeilles doivent exécuter un travail de sisyphé, sans l'avoir mérité.

Jean Wunenburger.

Collecte pour France et Belgique

Total précédent : fr. 838.45.

Ont versé dès lors :

MM. Trezzini, Sessa, fr. 5.—, Vorpe André, Sonceboz, fr. 5.—, Section Pays-d'en-Haut fr. 50.—, Section de Lausanne, fr. 100.—, Mme de Pury, Fleurier, fr. 5.—, Emile Reift, Aigle, fr. 20.—, A. Maire, Fiez, fr. 2.—, Fédération jurassienne fr. 200.—, Collecte au comité de la Fédération jurassienne fr. 26.—, Alph. H., Corcelles-Concise, fr. 5.—, Humbert P., Corcelles-Concise, fr. 5.—, G. Tissot, Valangin, fr. 5.—, E. S., Neuchâtel, fr. 5.—. Total au 22 mars fr. 1271.45.

Merci à tous. Nous allons clôturer la collecte et envoyer les fonds recueillis.

Nous avons reçu, en outre, encore 1 kg. de cire gaufrée D.B. de M. L. Currat, à Le Crêt (Fribourg). *Schumacher.*

Bibliographie

Malgré toutes les difficultés, peu à peu nous recevons des journaux apicoles qui recommencent à paraître. Nous citons entre autres la « Gazette apicole » de G. Alphandéry, à Montfavet (Vaucluse), toujours aussi bien présentée, avec un goût artistique bien prononcé, que nous ne sommes pas en mesure d'imiter pour notre modeste Bulletin romand. Le prix en est de fr. 120.— (francs français). S'adresser à la Direction ci-dessus.

Nous avons aussi reçu les deux premiers numéros d'une nouvelle publication que nous sommes heureux de signaler, avec tous nos vœux de réussite et nos félicitations. Il s'agit de la « Revue française d'apiculture », un copieux cahier de documentation. Le prix d'abonnement est de fr. 150.— (francs français) et l'adresse : 1, Rue Mondétour, Paris 1er.

La « Belgique apicole » recommence aussi, mais avec des moyens limités. C'est pourtant bon signe et nous souhaitons vivement que nos amis belges puissent bientôt retrouver leur belle instructive publication d'avant-guerre.

D'autre part, nous signalons avec plaisir à nos lecteurs que le livre de M. Alin Caillas, Produits de la ruche, a de nouveau paru. C'est un livre de solide documentation, utile à tout apiculteur. On peut l'obtenir à la maison Payot, librairie, Lausanne, pour le prix de fr. 15.— (francs suisses). *Schumacher.*

*
* *

Nous recevons aussi, aujourd'hui 20 mars, *l'Apiculture française*, qui fête son cinquantenaire. Nous sommes heureux de revoir à nouveau ce journal que nous aimions beaucoup et qui comptait, avant la guerre, 11,500 abonnés. — Nos plus vives félicitations. *Schumacher.*

Pesées des ruches sur bascules en février 1946

Genève, altitude 390 m., dim. 500 gr. — Delémont, alt. 415 m., dim. 1000 gr. — Bex, alt. 430 m., dim. 1750 gr. — Neuveville, alt. 432 m., dim. 1400 gr. — Baugy s/Clarens, alt. 450 m., dim. 800 gr. — Wavre (N), alt. 475 m., janvier, dim. 720 gr., février, dim. 900 gr. — Marnand, alt. 481 m., dim. 1800 gr. — Autavaux, alt. 483 m., dim., janvier et février, 2800 gr. — Berlincourt, alt. 505 mètres, dim., janvier, 1300 gr. et 1400 gr., pour février, 1700 gr. et 1700 gr. — Corcelles (N), alt. 530 m., dim. 1300 gr. — Senarclens, alt. 586 m., dim. 800 gr. — Oron-la-Ville, alt. 640 m., dim. 1950 gr. — Vuarrenge, alt. 650 m., dim. 1750 gr. — Rue, alt. 650 m., dim. 1200 gr. — Dombresson, alt. 743 m., dim. pour janvier et février, 1500 gr. — Tavannes, alt. 760 m., dim. 1250 gr. — Le Locle, alt. 925 m., dim. 700 gr. — Le Sépey, alt. 978 m., dim.

2000 gr. — La Valsainte, alt. 1017 m., dim. 950 gr. — Chaumont, alt. 1089 m., dim. 1900 gr. — Ste-Croix, alt. 1090 m., dim. 850 gr. — L'Etivaz, alt. 1144 m., dim. 1000 gr.

Société romande d'apiculture

Procès-verbal de la séance du Comité central tenue à Lausanne le 15 janvier 1946.

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. l'Abbé L. Gapany, président; Membres du comité au complet.

Caisse. Le caissier, M. Schumacher, donne un aperçu provisoire des comptes de l'exercice 1945.

Le projet de budget pour 1946 est adopté.

Thiébaud donne connaissance du compte des annonces et Dietrich celui de l'Office du miel.

Comptoir. La Romande a payé fr. 1926.— contre fr. 1200.— votés.

Pour le prochain Comptoir, il sera proposé à l'A.D. une subvention maximum de fr. 500.—. Les sections devraient également participer aux frais de cette exposition par une allocation par exemple de fr. 0.20 par membre.

Cette utile manifestation des apiculteurs romands doit être renouvelée, à moins qu'elle ne soit ajournée jusqu'à la suppression des coupons de rationnement du miel.

Assemblée des délégués. Celle-ci est fixée au samedi 9 mars prochain. L'ordre du jour paraîtra dans le Bulletin.

Bulletin. L'Imprimerie de la Béroche informe que le tarif d'impression des imprimeurs est majoré de 5 % ; cette majoration sera calculée sur les prochaines livraisons ; elle représente environ fr. 0.30 par membre.

Conduite du rucher. Payot, Paris, a fait rééditer l'ancienne édition de la Conduite du Rucher.

Dans ces conditions, le C.C. estime que la Romande aurait avantage à éditer elle-même l'ouvrage dont il s'agit, en effectuant l'avance du capital. Un devis provisoire montre que l'exemplaire pourrait être vendu fr. 4.—. Il est actuellement de fr. 6.50.

Fédération Romande Stés. d'Agriculture annonce une subvention de 500 francs maximum pour cours, conférences et achat d'ouvrages apicoles.

Brochure Dr Kobelt. Il reste encore 300 exemplaires de cette brochure, qui ne sera pas rééditée pour le moment.

Sucre. Thiébaud donne lecture d'une lettre de M. Lehmann, à Berne, que nous remercions, sur l'attribution du sucre pour le printemps 1946, qui paraîtra dans le Bulletin.

Radio. Valet est chargé de faire un plan et servira d'intermédiaire pour des causeries apicoles de $\frac{1}{4}$ d'heure à la radio.

Nouvelles sections. Le C.C. examine les statuts, tous semblables, de 9 sections du canton du Valais, qui sont approuvés après une légère rectification de l'art. 10, concernant les membres vétérans, qui doit être mis en harmonie avec l'art. 8 des statuts de la Romande.

Correspondance. Schumacher a reçu :

a) une carte de Mlle Nora Baldensperger, envoyant des vœux pour 1946 et donnant de bonnes nouvelles de son père.

b) deux protestations concernant le poème paru dans le Bulletin de janvier 1946, signé J. C.

L'auteur de ce poème est en réalité feu Justin Magnenat ; il a paru dans le Bulletin de janvier 1944.

J. C. a apporté quelques modifications peu heureuses aux deux dernières strophes.

Assurances. Plusieurs cas d'assurance vol et déprédations sont examinés par le comité et réglés conformément aux statuts de la Caisse d'assurance. Séance levée à 17 heures.

Le secrétaire : *O. Niquille.*

*

* *

*Procès verbal de la séance du comité central, tenue à Lausanne
le 18 février 1946.*

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. l'abbé L. Gapany, président.

Membres du comité au complet, à part MM. Rey-Bellet et J. Walther, excusés.

Correspondance

1. Lettre du 22 janvier 1946, section de Lausanne, demande :

a) Quelle est la situation des membres des sections — frères, père et fils, etc. — qui ne reçoivent pas le Bulletin, ou un par famille, et qui par conséquent ne font pas partie de la Romande ? Quel serait, au point de vue juridique, la position des sections dans le cas d'accident arrivé à un tiers ou de déprédations dans leurs ruchers ?

b) Quelle est la situation au point de vue des assurances, des personnes abonnées au Bulletin, mais ne faisant partie d'aucune section ?

L'art. 1er des statuts ne prévoit pas de membres individuels, mais des sections d'apiculture ; il n'y a que ceux qui font partie d'une section et qui paient la cotisation entière, soit section et Romande, qui peuvent avoir part aux assurances ; les simples abonnés au Bulletin n'ont droit à aucune prestation de la Romande.

2. Lettre du 11 février 1946, section de Lausanne.

Etant donné le coût élevé de la manifestation apicole au Comptoir de Lausanne et le manque de résultats pratiques, la section de Lausanne propose la suppression d'une exposition de miel au Comptoir.

Le cas sera introduit par le président central à l'assemblée des délégués, lorsque viendra en discussion la question du Comptoir.

3. Lettre du 21 janvier 1946, section de la Béroche et environs.

Fait réserve au sujet de l'interprétation des art. 28 et 50 des statuts.

a) Les membres restent en activité pour une période de 15 ans à partir de l'adoption des statuts s'ils sont proposés pour une réélection.

b) En cas d'une mauvaise interprétation de notre part de l'art. 28, reconnue par l'assemblée des délégués, que les mandats des membres sortants soient fixés pour une période transitoire nécessaire au bien de la Romande.

4. Lettre du 21 janvier 1946, section du Val-de-Ruz, dit au sujet des art. 28 et 50 des statuts, que le dictionnaire Larousse mentionne que le verbe partir se définit par : à partir de, à dater de, à partir d'aujourd'hui. A consulté M. A. J. Løwer, avocat, à La Chaux-de-Fonds ; celui-ci stipule : « l'énoncé 50, alinéa 2, est si clair, que l'interprétation que vous m'en donnez dans votre lettre et que je confirme à juste titre, s'impose sans conteste ».

« Aux termes de l'art. 50, 2^{me} alinéa, les dispositions de l'art. 28 *partent* dès l'adoption des présents statuts. Il est évident que le verbe partir a le sens de prendre pour point de départ, conformément à la définition de Littré. Or, prendre pour point de départ d'une disposition légale conventionnelle ou statutaire ne peut signifier que : déployer ses effets à compter de telle date, donc, en l'occurrence, à partir du 10 mars 1945. »

5. Lettre de M. Huber-Pauly, à Sierre, se demande si un des membres du C.C., qui ont été chez lui visiter son pèse-ruche, n'a pas donné des renseignements à M. Schenkel, pour lui permettre la construction de sa balance enregistreuse.

Schumacher répondra que M. Schenkel construit des bascules enregistreuses depuis 40 ans ; le fils de M. Schenkel a mis au point l'ancienne bascule, qui n'a aucun rapport avec le pèse-ruche de M. Huber.

6. Souscription Comité d'action Pestalozzi 1946. Sort du cadre de notre activité.

7. Village Général Guisan. Il sera ouvert une souscription dans le Bulletin ; la Romande s'inscrit pour fr. 50.—.

8. M. le Dr Morgenthaler informe :

a) qu'un incendie s'est déclaré à la fabrique de cire gaufrée Brogle, à Sisseln, mais que celle-ci pourra continuer à servir sa clientèle ;

b) qu'un Suisse, représentant de la Croix-Rouge, a recueilli à l'étranger un essaim acariosé, demande que la frontière soit fermée pour le transport en Suisse d'abeilles venant de l'étranger ;

c) n'a pas encore terminé son travail concernant la nouvelle réédition de la Conduite du Rucher.

9. La Terre Vaudoise a publié un excellent article de M. Crisinel à propos de la cueillette des chatons de saules. Cet article paraîtra dans le Bulletin.

10. L'Imprimerie de la Béroche envoie un devis pour la réimpression à 500 exemplaires d'une partie du Bulletin de janvier 1945, entièrement épuisé et très demandé. Ce numéro sera édité sous forme d'une petite brochure de 8 pages, intitulée Les différentes sources de miellées, pour le prix de fr. 180.—. D'accord.

11. Conduite du Rucher. La Librairie Payot proteste contre l'édition à notre charge du nouvel ouvrage apicole, a pris des engagements de bonne foi et n'admet pas que nous puissions éditer nous-mêmes.

Schumacher consultera un avocat et l'Assemblée des délégués aura à se prononcer sur la décision à prendre.

Divers. Valet propose de convoquer la presse à l'Assemblée des délégués.

La Romande ayant fait de fâcheuses expériences dans ce domaine, Valet est chargé de trouver quelqu'un pour établir une courte chronique à publier par la Presse moyenne.

Schumacher propose de commencer la constitution d'un fonds d'assurance R. C., étant donné que l'assurance vol et déprédation, régie par la Romande, a donné de bons résultats. Adopté.

Assemblée des délégués. M. le Dr Bovey, entomologiste à la station fédérale d'essais viticoles et arboricoles à Lausanne, est d'accord de donner une conférence, l'après-midi, sur le sujet : Apiculture et traitements antiparasitaires.

Prix du miel. La Romande s'entendra avec M. Lehmann, à Berne, ainsi qu'avec les Fédérations d'agriculture, pour nous soutenir, en vue de maintenir le prix du miel actuel et la prise en charge par la Confédération des miels suisses avant la vente du miel étranger.

Concours de ruchers. MM. Mayor et Thiébaud sont confirmés comme chef et secrétaire du jury des concours de ruchers pour les circonscriptions restant encore à concourir.

Collecte France-Belgique. La collecte sera clôturée avec le No. de mai du Bulletin. Un tiers sera attribué à la Belgique et deux tiers à la France.

Il s'agira de trouver dans ces deux pays quelqu'un de toute confiance pour la répartition des dons.

Assurances. Plusieurs cas d'assurances sont examinés et réglés conformément au règlement.

Séance levée à 16 h. 45.

Le secrétaire : O. Niquille.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société d'apiculture Pied du Chasseral

L'assemblée générale eut lieu à Gléresse, au « Restaurant Lariau », où une quarantaine de membres avaient répondu à l'appel. Après le compte-rendu de la dernière assemblée générale et la présentation des comptes de l'année écoulée, le président, M. Bolle, nous fit un joli rapport sur l'activité de la société. Le comité étant à réélire, notre président, M. Bolle, accepte de conduire toujours les destinées de notre société ; le vice-président est M. Auffermann, pasteur à Péry, caissier M. Baumann ; le secrétaire étant démissionnaire, c'est M. Graf Ernest qui prendra la succession ; assesseur M. R. Giaucque. Pour terminer, nous avons eu une conférence, avec projections lumineuses, par M. Ritter, de Bienne, sur les beautés de notre pays et la flore.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 8 avril, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : La pose des feuilles gaufrées et la construction des rayons, par Ch. Ruckstuhl père.

Section de Monthey et environs

L'assemblée de printemps aura lieu le dimanche 5 mai, à 14 h., à Bouveret, à l'école des missions. Assemblée statutaire et divers.

Conférence par M. Arthur Loup, sur la prospérité et la décadence des ruchers.

Visite du musée et du beau rucher de l'établissement, ainsi que d'autres ruchers de la localité.

Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle.

Société d'apiculture de Lausanne

Mon rucher et mon voisin

Dans la *Terre Vaudoise* No. 3, page 139, M. à A. pose par le canal de la « Boîte aux lettres » une double question concernant la plantation, par un voisin, d'une haie à la limite commune de leurs propriétés, afin d'en abriter des ruches d'abeilles.

La Terre Vaudoise a répondu de façon pertinente à la question haie ; mais a laissé sans réponse précise la partie touchant aux ruches d'abeilles.

Aucune disposition légale ne marque la distance au fonds voisin pour l'établissement d'un rucher ; pourtant les art. 679, 684, 702 du Code civil peuvent être évoqués. La loi vaudoise sur la police des constructions réserve le droit des communes à refuser l'installation de ruches nombreuses dans des agglomérations de bâtiments. La loi vaudoise sur les routes (art. 112) fixe l'établissement d'un rucher à 15 m. de routes et de voies publiques. La loi sur les autorités communales permet aux communes de prendre des mesures de précaution contre les animaux nuisibles ou dangereux.

A défaut d'une législation stricte sur la matière, il est d'autres règles à suivre, se sont celles de bon voisinage. Or, il est de l'agrément des relations que le futur possesseur de ruches s'assure que son installation ne rencontre pas la juste opposition de voisins immédiats. Si l'apiculteur s'occupe sans crainte de ses ruches, le voisin peut éprouver une invincible appréhension de leur proximité : il a des enfants pour lesquels des piqûres sont fort douloureuses, lui-même peut en souffrir et éprouver des inconvénients d'une certaine gravité, des animaux domestiques peuvent en être les victimes. Tout cela amènera des réactions vives, des relations tendues et même des procès. Mieux vaut, par une demande amiable, prévenir toute sorte de conflit, que s'obstiner dans un propos qui peut créer des ennuis. Les apiculteurs ont quelquefois mauvaise presse ; ils doivent éviter d'exciter un mécontentement qui peut

se traduire par des mesures générales, de nature à entraver leur industrie et nuire à l'apiculture. Elle a de suffisantes difficultés à l'heure actuelle. Au surplus, le propriétaire de ruches doit se souvenir des vertus lénifiantes du miel. Un verre ou un pot de cette précieuse denrée efface souvent la mauvaise humeur ou le ressentiment provoqués par de « piquantes » voisines.

A. G.

*

Communiqué

La séance amicale d'avril aura lieu le samedi 13 avril, à 20 h. 15, exceptionnellement, à l'Ecole Normale, auditoire de sciences.

Le choix de cette salle est imposé parce que le local habituel n'est point libre et parce qu'il est nécessaire de disposer d'un auditoire en gradins pour rendre accessible à chacun des démonstrations pratiques.

Sujet : Marquage de reines. — Introduction de reine.

Le Comité.

Station d'élevage apicole

BRENT sur Clarens

J'ai le plaisir de porter à la connaissance de ma fidèle et ancienne clientèle que j'ai transporté mon établissement apicole d'Ogens à portée de nos Alpes vaudoises et fribourgeoises, de ce fait j'aurai l'avantage d'avoir des colonies prospères tout l'été et serai à même de vous procurer toujours de beaux nucléi avec jeunes reines marquées sur trois cadres à partir du 15 mai. Ruches neuves, peuplées, système Bassin, pastorales.

Toujours à disposition jusqu'à épuisement,

pour combler vos ruches manquantes

de belles colonies prêtes à la récolte, rayons frais bâtis, jeunes reines marquées, expédiées sur 5 cadres couvain, par poste, dans des ruchettes spéciales depuis le 20 avril. Prix intéressant. Système D. B.

Aug. Jaunin

Tél. 5 12 69

La publicité

dans le « Bulletin de la Société romande d'Apiculture » porte et rapporte beaucoup.

A VENDRE

RUCHES POPULEUSES

race italienne, garantie saine, système suisse.

Adressez-vous à M. Silvio Vosti, Tenero (Tessin).

J'ACHÈTERAIS

15
bonnes colonies
D.-B.

S'adresser à Georges Bornet, apiculteur, Le Mont, Château-d'Oex (Vd).

A VENDRE

5 ruches
D.-B.

complètes, peuplées, bonnes souches, au choix sur dix.

S'adresser à

Ernest Hofer
Court (J. b.)

A vendre

pour raison d'âge le matériel suivant : 4 ruches D.-T. habitées, avec hausses garnies de cire gaufrée; reines de 1944 et 45 livrées après inspection sanitaire; 1 extracteur à six cadres comme neuf; 1 cérificateur solaire; 1 lot de bidons à miel de 5-30 kg.; 1 enfumoir; couteau à désoperculer ainsi que tout le matériel d'une exploitation apicole. (Le bloc est préféré.)

H. Chaillet, Chemin des Allières 10, Lausanne. Tél. 3 82 53.

Mise DE RUCHES

le **lundi 15 avril**, à 10 h., devant le domicile de feu **Constant Mivelaz**, à **Poliez-Pittet** (Vd), 25 ruches D.-B. complètes ainsi que des vides, matériel d'apiculture.

L'exposant

ON CHERCHE

à acheter environ

10 colonies D.-B.

si possible sans les ruches.

Faire offres à

Frédy Erb

Plancemont s/ Couvet

Tél. 9 22 79

**8 ruches „Calor“
et D.-B.**

reines 1945, à vendre, ainsi que système d'élevage et ruchettes. Ruches contrôlées.

Jean Wunenburger

Le Frésey, Fontanivent s/ Montreux.

A VENDRE

d'occasion, en bon état

ruches Burky

prix fr. 250.—.

Gaillard Giroux, Veytaux.

2 ruches D.-B.

à vendre après visite, à 10 cadres, prix à convenir. Egalement acheteur de 2 vides de rencontre.

S'adresser à Gaston ROCHAT, La Coudre s/ L'Isle.

CIRE GAUFRÉE (1^{re} qualité)

garantie 100% d'abeilles. — Fabr. par gaufrier, à grandes cellules et cellules normales. Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640, 700, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces. Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons. Prospectus sur demande.

J. HÄNI, SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)

Etablissement d'Apiculture CH. JAQUIER, Bussigny

TOUT POUR L'APICULTURE

Ruches D.-T. et D.-B., la pièce fr. 66. — Pièces détachées au détail, au prix officiel. Enfumoirs américains et autres, etc.

ACHAT, VENTE, ÉCHANGE DE CIRE fondue ou non

Cire gaufrée au laminoir ou à la presse à fr. 9. — le kg., garantie pure d'abeilles, rabais depuis 4 kg. Gaufrage à façon de cire en pain propre à fr. 1.80 le kg. Refonte des vieux rayons par toute quantité, à fr. 1.40 le kg. Tél. 4 31 56

Etablissement d'apiculture Charles BIGLER

MARTHERENGES S/MOUDON

Tél. 9 56 80

Ruches neuves D.-B. et D.-T.

la pièce fr. 66. — ; cadres non montés la pièce fr. 0.32, le cent fr. 30. —. Colonies logées dans ruches neuves D.-B. livrables fin avril.

A VENDRE

4 ruches-pépinières D.-B. à 4 compartiments de 6 cadres. **4 ruchettes** pour élevage de reines de 2 1/4 de cadres D.-B. Ces ruches sont comme neuves. B. Borgeaud, apiculteur, Poliez-le-Grand (Vd) tél. 4 12 55.

A VENDRE

3 ruches D.-B.

en très bon état, facilement transportables. Adresse: A. MARTIN, Chemin du Fontenay 3, Yverdon. Tél. 2 27 47.

A VENDRE

essaims naturels

de pure race italienne, au prix à convenir. — Fridolino Morinini, Cugnasco (Tessin).

A VENDRE

3 ruches

D.-B., complètes, habitées. Livrables en avril. Prises sur place fr. 200. — la ruche. P. Giaque, gare, Neuveville.

A VENDRE

la collection du Bulletin

depuis 1904 à 1936 reliée, et non reliée jusqu'à ce jour, au plus offrant. MEYER, retraité, Pleujouse près Porrentruy.

Colonies

avec jeunes reines, dans ruches D.-B. Prix : Fr. 170-200. —. On vendrait également les colonies sans les maisonnettes, au prix du jour. S'adresser à Emmanuel Challandes, Fontainemelon.

A VENDRE

2 bascules pour ruches

une neuve et une d'occasion. Demander prix et renseignements à Bruno Rœthlisberger, Wavre (Ntel).

Vente aux enchères publiques de

15 RUCHES

habitées, D.-B., très bonnes colonies, le samedi 4 mai, à 10 heures.

KOHLER A., Tivoli, St-Aubin (Ntel).

Les sucres du miel

*sont de puissants
générateurs
d'énergie*

Ayant réussi à hiverner belles reines 1945, je vendrai fin avril - commencement mai

7-8 nucléi

sur 3 cadres D.-B. ou D.-T., fr. 65. — pièce. S'inscrire: E. GRIVEL, Landecy, Genève.